

LES ECHOS

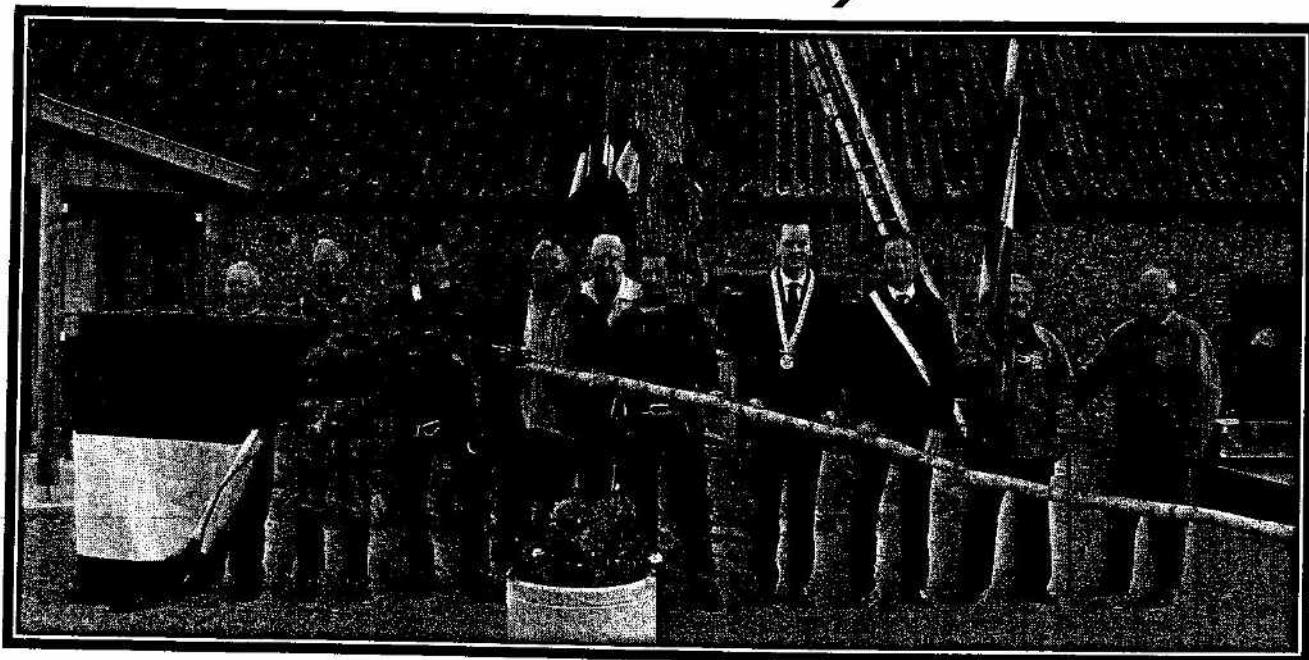
DE

LONGVILLIERS



2^{ème} Trimestre N°10

Tradition respectée



- Le guide des bonnes pratiques pendant les traitements
- Les animations du Village : le Rallye, la chasse aux œufs...
- Du côté de la SPA

« En Juin trop de pluie, et le jardinier s'ennuie »





LE MOT DU MAIRE.

Après avoir soustrait 1,5 milliard d'€uros en 2014, puis 3,67 milliards d'€uros en 2015, le Gouvernement doit-il encore poursuivre la baisse des dotations d'état aux Collectivités Locales ? Au total, c'est 11 milliards d'€uros qui ne prendront pas le chemin des collectivités entre 2015 et 2017, si le calendrier et les valeurs ne changent pas.

Aujourd'hui, aucun levier ne semble assez puissant pour compenser la baisse des dotations malgré une inflation faible et la chute des prix de l'énergie. Il est estimé que plus de 85% des dépenses sont obligatoires dans une Mairie, ce qui laisse craindre un effondrement de l'investissement local.

De plus, on nous ajoute des compétences supplémentaires, ce qui alourdit considérablement nos dépenses de fonctionnement. (Droit au sol désormais payant, TAP (Droit d'Activité Périscolaire), mise aux normes ERP....)

L'Intercommunalité subit elle aussi des baisses drastiques des dotations de l'Etat.

Lors du vote du budget 2015, le Conseil Municipal a décidé de suivre ma proposition que ne soient pas augmentés les taux d'imposition locale (concrètement, la part locale des taxes foncière et habitation). Mais les bases (décidées par l'Etat) augmenteront mécaniquement. Donc, même si La Municipalité se résigne depuis 2009 à avoir des taux stables, vos impôts augmenteront quand même.

Longvilliers reste encore parmi les taux les moins élevés de l'Intercommunalité (regroupant 15 communes). Et selon les indicateurs de la Direction Générale des Finances Publiques, la fiscalité dans la commune reste inférieure à la moyenne des collectivités de tailles identiques.

Pour terminer, je souhaiterais adresser tous mes remerciements à l'ensemble des bénévoles qui ont fait un succès de la Montée du drapeau si chère à vous tous.

Bons Echos à tous.

Bien à vous tous.

Le Maire



ENTRETIEN DES BERGES



Le Printemps est l'occasion pour chaque riverain d'entretenir sa berge, d'élaguer en coupant les branches des arbres qui gênent ou pourraient gêner les écoulements naturels du cours d'eau, couper les herbes, les ronces...

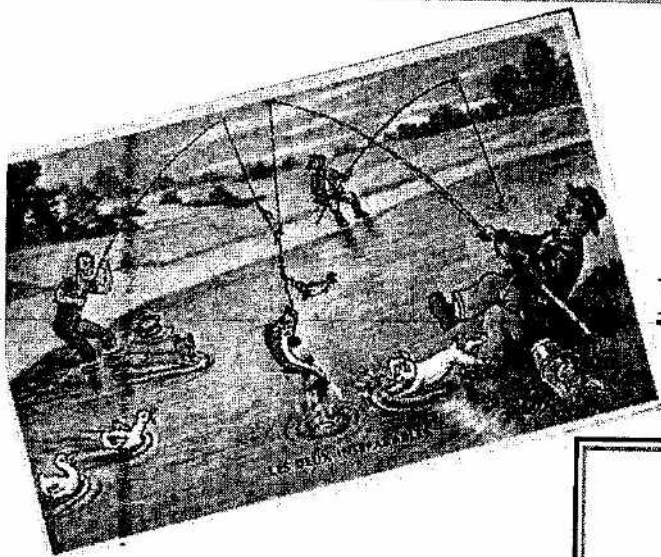
L'abattage doit intervenir uniquement pour éviter la chute d'arbres (malades, morts ou présentant des faiblesses).

En cas d'inondations, le cours d'eau a plus que jamais besoin de s'écouler et circuler sans être obstrué par quoique ce soit.

Rappelons que chaque propriétaire riverain est responsable de sa berge et doit satisfaire à son obligation d'entretien.

Le SYMCEA est là pour vous apporter l'aide en cas d'effondrement de la berge ou vous conseiller sur les plantations aidant au maintien des berges... Ils répondront à toutes vos questions alors n'hésitez pas à prendre contact avec eux :

- ⇒ 03.21.06.24.89 (Hesdin)
- ⇒ Nicolas MARIETTE (technicien de rivage) au 06.30.56.94.23
- ⇒ La Police de l'eau au 06.72.08.13.01



Le Comité des fêtes organise
une journée pêche
à la Pisciculture de Beussent

Le Dimanche 14 Juin 2015

Pour toutes inscriptions,
veuillez contacter
Mme DANGON



**COMITE DES FÊTES DE
LONGVILLIERS**

La présidente : Mme DANGON

 06.34.77.05.26

 cdfl@laposte.net

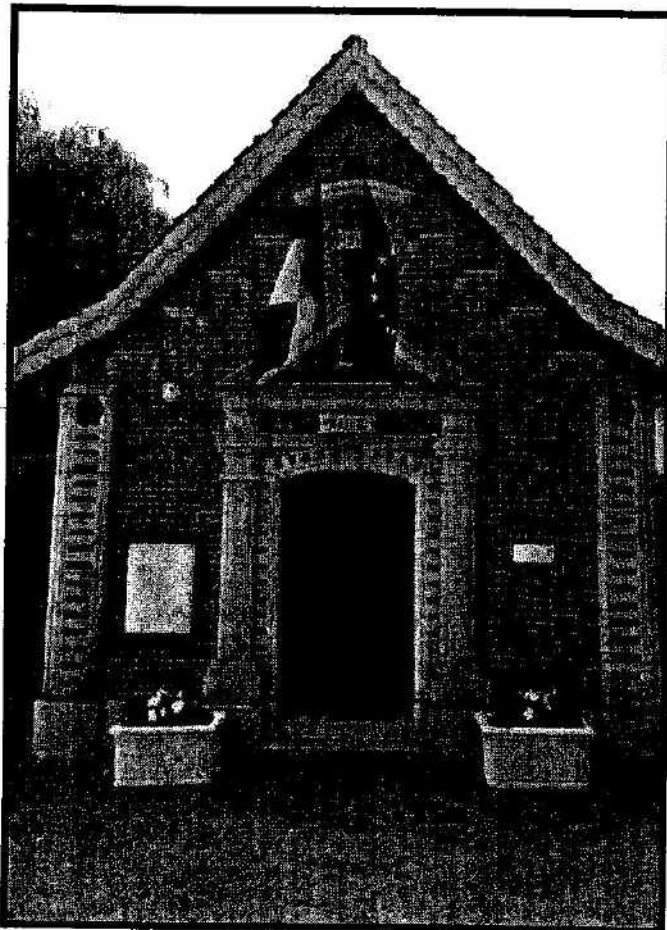


RAPPEL



L'accès au cimetière est
INTERDIT à tous les animaux
domestiques, qu'ils soient
errants ou tenue en laisse.

Merci de votre compréhension



**Le Secrétariat de la Mairie
est ouvert le :**

Mardi

**de 10h à 12h
et de 18h à 20h**

**Mercredi
(Permanence du RPI)**

de 10h à 12h

Vendredi

de 10h à 12h

***En Mairie Annexe
Rue de Tateville***

***En cas d'extrême urgence,
vous pouvez joindre le 06.10.56.23.39***



En votre qualité de propriétaire,
j'ai l'honneur de vous communiquer
la copie de l'arrêté préfectoral,
vous obligeant à procéder
à la destruction avant floraison,
des chardons,...etc...

Article 1 : La destruction des chardons est rendue obligatoire sur l'ensemble des terrains clos ou non. La responsabilité de cette destruction incombe à l'exploitant ou usager du terrain en cause, ou à défaut, à son propriétaire ou usufruitier. Cette obligation est également imposée à l'Etat, au Département, aux communes pour leur domaine public ou privé.

Article 2 : Feront l'objet de cette lutte, les communes.

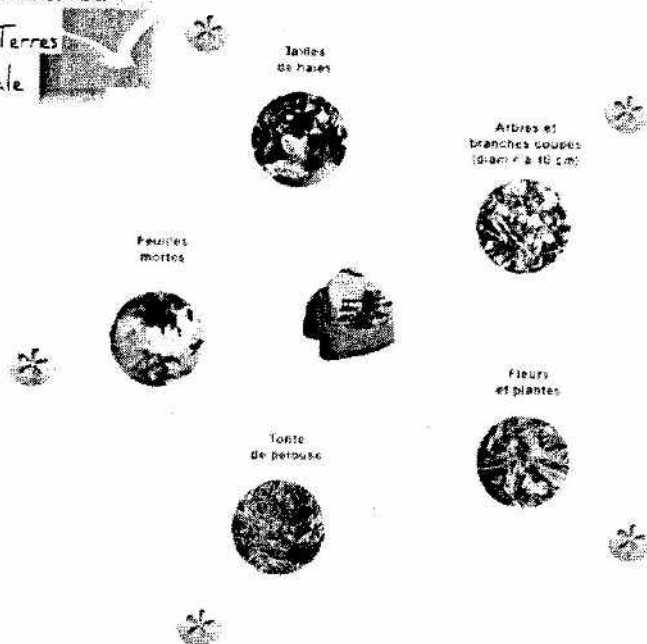
Article 3 : Chaque année, la destruction des chardons sera effectuée au cours du printemps et de l'été par voie chimique ou mécanique et devra être terminée ou renouvelée avant leur floraison.

Article 4 : En cas de défaillance des occupants, le Maire fera procéder à la destruction des chardons aux frais de l'intéressé, sans préjudice des sanctions prévues dans le Code Rural.

RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

Communauté de Communes

Mer & Terres
d'Opale



Les déchets verts sont collectés en porte-à-porte une fois par semaine, sur l'ensemble du territoire, du 15 mars au 15 décembre.

Les sacs en papier dédiés à la collecte des déchets verts sont distribués par VEOLIA, à titre gracieux.

Pour toutes demandes de sacs:

Des permanences à l'agence VEOLIA PROPLETE du Touquet, ZI de l'aéroport, ont lieu tous les samedis du mois de Mars au mois de Novembre entre 9h30 et 12h30.

N'oubliez pas de vous munir d'un **justificatif de domicile** : il vous le sera demandé pour retirer vos sacs.

Pour connaître les jours de collecte vous pouvez vous référer au calendrier de VEOLIA ou à l'adresse ci jointe : <http://www.cc-mer-terres-opale.veolia-proprete.fr/info-dechets/trier-mes-dechets/dechets-verts.html>

RAPPEL

La législation prévoit des sanctions pour non entretien des haies : loi 1804-01-31 modifiée le 12 Février 1921.

Le Code Civil dans son article 673 rappelle au propriétaire que toutes branches, d'arbres, d'arbustes, arbrisseaux, ou racines, ronces et brindilles, qui avancent sur le domaine public ou sur le voisin, est une infraction.



Il est contraint de les couper puisqu'elles dépassent de sa propriété et empiètent sur les voisins, voies et chemins. N'oubliez pas de ramasser les branches !

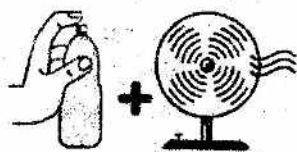
A défaut d'exécution, des opérations d'égavage seront effectuées au frais des contrevenants.

L'article 671 rappelle que les plantations sont permises à la condition de respecter les distances et hauteurs au regard des limites séparatives.

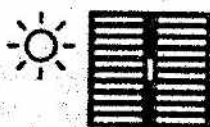
L'article 667 rappelle que la clôture mitoyenne doit être entretenue à frais commun.

Cet entretien doit être effectué au plus tard le 10 Juillet 2015.

	CANICULE, FORTES CHALEURS
	ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES



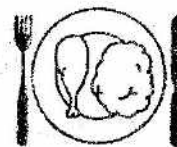
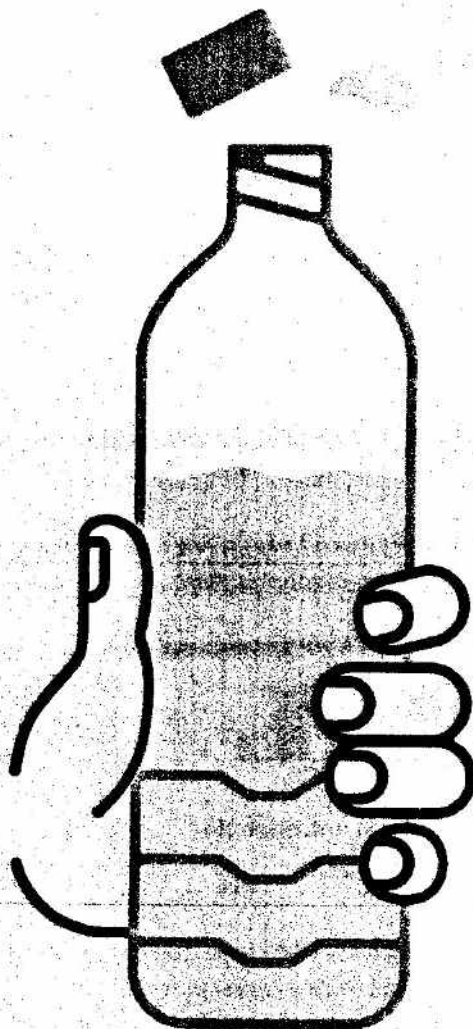
Mouiller son corps
et se ventiler



Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour



Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches



Manger en
quantité suffisante



Ne pas boire
d'alcool



Éviter les efforts
physiques

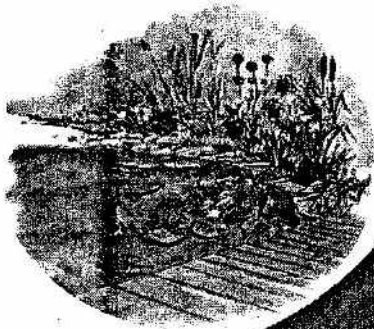
**BOIRE RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**

ANONYME - P.I.C.S. - Pneu 8 374 89730 - Ref. 200-04015/0

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr





GUIDE DES BONNES PRATIQUES PENDANT LES TRAITEMENTS

Les conditions météorologiques

L'arrêté du 12 septembre 2006 précise les conditions météorologiques permettant l'application de produits phytosanitaires.






Consultez les prévisions météorologiques avant chaque traitement

Ne pas traiter :

- S'il pleut ou si une pluie, même faible, est annoncée dans les heures qui suivent le traitement.
- En cas de forte chaleur (température supérieure à 25°C).
- En cas de vent supérieur à 19 km/h.

Si les conditions météo sont défavorables au traitement, celui-ci sera **inefficace** (produit «lavé», volatilisation d'une partie de la substance active...) et **nuisible à l'environnement** (contamination des eaux superficielles, de l'air...).

Savoir estimer la vitesse du vent :

Vitesse approximative du vent au niveau de la rampe	Echelle Beaufort (à 10 m de haut)	Signes visibles	Pulvérisation
Moins de 1 km/h	Force 0	 Fumée montant à la verticale.	POSSIBLE
1 à 5 km/h	Force 1	 Fumée s'inclinant selon la direction de l'air.	
6 à 11 km/h	Force 2	 Bruissement des feuilles. Sensation de soufflé sur le visage.	
12 à 19 km/h	Force 3	 Feuilles et pétioles constamment en mouvement.	
20 à 28 km/h	Force 4	 Petites branches en mouvement. Envol de papiers et de poussières.	

Contact : Météofrance
08 92 68 02 .. (n° département)
Site internet : www.meteo.fr

CONSEILS DE PRÉVENTION CONTRE LE PHÉNOMÈNE DIT DU « *HOME JACKING* »

La technique du «*home jacking*» s'applique aux vols de véhicules commis après avoir dérobé les clés dans une habitation avec, dans la majeure partie des cas, sans recours à la violence.

En effet, les dispositifs de protection des automobiles (alarmes et coupe circuit) ne permettent plus aux délinquants de «*s'attaquer*» directement au système de démarrage des automobiles. Ils sont donc contraints de s'introduire (de nuit ou de jour) dans l'habitation pour dérober les clés du véhicule : **cette forme de vol est couramment appelée «*home jacking*»**

Afin de mieux lutter contre cette technique et plus généralement sur les vols qui se multiplient quelques mesures de prudence sont fortement recommandées :

- Protégez suffisamment l'habitation contre les cambriolages (alarme, détecteur de présence lumineux en façade, dans les allées, ...)
- N'accrochez jamais les clefs de votre habitation avec celles de votre véhicule pour éviter qu'un «*car-jacking*» (vol de voiture par agression sur une voie de circulation) soit immédiatement suivi d'un cambriolage ;
- Évitez de laisser les clefs de votre véhicule dans le garage, même fermé ;
- Ne déposez pas vos clefs sur un meuble situé dans le hall d'entrée ;
- Conservez chez vous une copie de vos documents administratifs et ne laissez jamais les originaux dans la voiture ;
- En cas de vente de votre véhicule sur le réseau «*internet*», pensez à masquer votre plaque d'immatriculation et ne précisez jamais vos coordonnées téléphoniques, votre localisation exacte ainsi que vos absences du domicile. Privilégiez les contacts par «*mail*» et répondez à l'éventuel acheteur qui aura communiqué son téléphone.
- Contactez immédiatement votre brigade locale (17) en cas de présence d'individus ou de véhicules suspects rodant de jour ou de nuit autour de votre habitation ou celle de vos voisins. L'intervention des forces de l'ordre est primordiale !
- Si malgré ces précautions, vous êtes victimes d'un «*home-jacking*» contactez immédiatement la brigade locale (17) en veillant que rien ne soit déplacé ou touché avant leur intervention ; les premières constatations sont souvent déterminantes dans toutes affaires judiciaires...



SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements...).



Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre;
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre choix (conformément à la Charte d'accueil de la police et la gendarmerie nationale). Munissez-vous d'une pièce d'identité. Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr).

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés. Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage ou une tentative est essentiel.

Il permet aux cellules cambriolages implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi de favoriser l'identification des auteurs de délits. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.



**VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE :
COMPOSEZ LE 17 OU LE 112**

**OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705
OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08
TÉLÉPHONES PORTABLES MOBILE :**

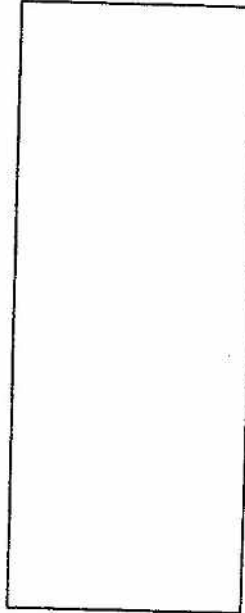
SFR : 10 23

ORANGE : 0 800 100 740

BOUYGUES TELECOM : 0 800 29 10 00

FREE MOBILE : 32 44 ou 0 899 960 702

**VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE ou
VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :**



www.interieur.gouv.fr



**Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes!**



PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

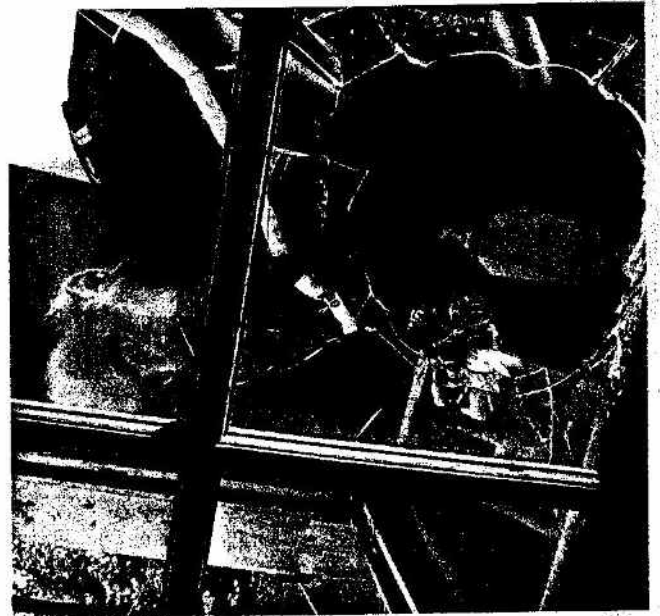
Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.



PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes de passage chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.

Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Vous pouvez contacter votre référent sûreté pour réaliser une consultation de sûreté de votre domicile (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Prévenez une personne de confiance de votre entourage (famille, ami, voisin, gardien...).

Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plus révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences par tweet, ou sur votre mur Facebook.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances » organisées tout au long de l'année, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.



Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !



Opération tranquillité vacances
Le 112 est votre numéro de téléphone d'urgence. Appelez-le en cas de danger immédiat. Le 17 est le numéro de téléphone de la brigade de gendarmerie. Appelez-le en cas de cambriolage ou de vol.

RPI Vallée de la Dordogne
Hubersent-Cormont-Longuilliers-Maresville

Inscriptions rentrée 2015

Les nouvelles inscriptions dans le RPI pour la rentrée 2015
commencent le lundi 30 mars 2015.

Les inscriptions se déroulent en deux étapes :

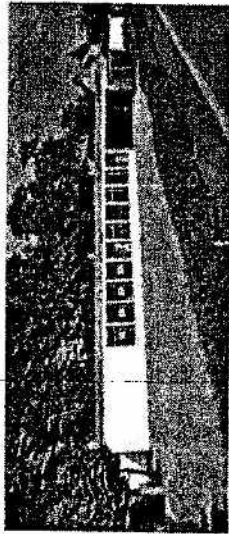
→ 1^{ère} étape : Vous devez vous rendre dans la mairie de votre domicile qui vous délivrera un certificat d'inscription sur présentation du livret de famille, du carnet de santé et d'un justificatif de domicile.

→ 2^{ème} étape : Vous devez ensuite prendre rendez-vous auprès de Mme Fortin (directrice du RPI) en appelant au 03-21-81-32-02 à l'école de Hubersent qui procèdera à l'admission de votre enfant pour les 3 écoles du RPI sur présentation :

- du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance ;
- du certificat d'inscription délivré par la mairie ;
- du carnet de santé ;
- du certificat de radiation pour les enfants venant d'une autre école.

3 écoles à proximité de chez vous!

LONGVILLIERS -



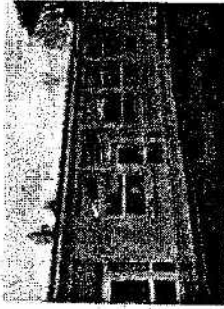
Rue de Tateville
62630 Longvilliers
03 21 81 94 36

CORMONT -



Rue de la Mairie
62630 Cormont
03 21 81 33 22

HUBERSENT



4 Longue Rue
62630 Hubersent
03 21 81 32 02



H O R A I R E S

8 h 40 - 11 h 40
13 h 40 - 16 h 40

8 h 55 - 11 h 55
13 h 55 - 16 h 55



9 h - 12 h
14 h - 17 h

R E P A R T I T I O N D E S E L E V E S

Toute Petite section, Petite section et Moyenne Section
1 Classe Maternelle

1 Classe de Grande Section et CP

1 Classe de CE1 - CE2
1 Classe de CM1 - CM2

➤ **Service de Cantine**

(à côté de l'école de Longvilliers)

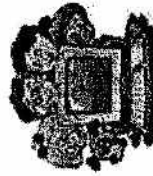
➤ **Ramassage en bus : Matin, Midi et Soir**

(Plusieurs arrêts dans chaque commune, y compris Maresville et Rollez)

➤ **Service de Garderie Matin et Soir**

(A partir de 7h30 et jusque 18h40)

➤ **Nourrices agréées dans le RPI**



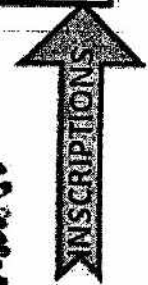
➤ **Classes équipées de TBI**
(Tableau Blanc Interactif)

➤ **Salle Informatique**

➤ **Intervenant en Musique**

➤ **Session de Natation à la Piscine d'Étapes**

➤ **Des classes non surchargées**



Pour tous les enfants nés à partir de 2013, habitant le RPI ou à l'extérieur,

renseignements en Mairie ou à l'école.

NOS APRES MIDI AU TAP



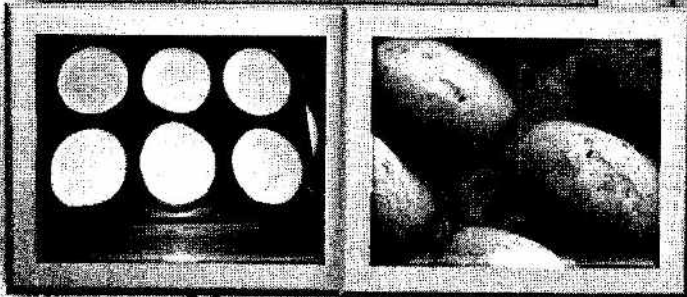
... Notre initiation à la Musique...



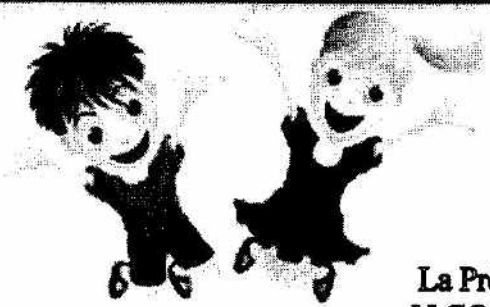
... Nos brioilages...



... les anniversaires...



... Nos pâtisseries...



La Présidente
N.GOSSELIN

INFORMATIONS

DEMANDE DE PASSEPORT

➤ **Bénéficiaire**

Vous devez être de nationalité française.
Votre présence est exigée lors du dépôt de la demande et du retrait du passeport.

À noter : il n'est plus possible d'inscrire un enfant mineur sur le passeport de l'un de ses parents. L'enfant doit avoir son propre passeport.



➤ **Démarches**

❖ *Lieu de la demande*

Seule la Mairie d'Étaples sur Mer est habilitée à enregistrer les dossiers de demande de passeports.

❖ *Les Documents nécessaires :*

Si vous possédez une carte d'identité sécurisée (plastifiée)	Si vous ne possédez pas de carte d'identité (ou seulement un ancien modèle cartonné)
Formulaire cerfa n°12100*02 de demande (à imprimer après l'avoir rempli en ligne ou à remplir sur place)	Formulaire cerfa n°12100*02 de demande (à imprimer après l'avoir rempli en ligne ou à remplir sur place)
<u>Timbres fiscaux</u> : 86 € (ou 89 € pour une demande à l'étranger ou en outre-mer si la photo est prise directement au guichet)	<u>Timbres fiscaux</u> : 86 € (ou 89 € pour une demande à l'étranger ou en outre-mer si la photo est prise directement au guichet)
2 photos d'identité identiques	2 photos d'identité identiques
<u>Justificatif du domicile</u> : original + photocopie	<u>Justificatif du domicile</u> : original + photocopie
Carte d'identité sécurisée : original + photocopie	<u>Acte de naissance de moins de 3 mois</u> (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original.
Livret de famille pour les épouses et les enfants	Livret de famille pour les épouses et les enfants

➤ **Délai de fabrication**

Le passeport n'est pas fabriqué sur place et ne peut donc pas être délivré immédiatement. Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. Par exemple, à l'approche des vacances d'été, les délais sont susceptibles d'augmenter de manière significative.

Vous pouvez savoir où en est votre demande en consultant le téléservice de suivi de demande.

Si vous avez indiqué un numéro de téléphone portable sur le formulaire de demande, vous recevez un SMS lorsque le passeport est disponible.

➤ **Retrait du passeport**

Le passeport qui est délivré est un passeport **biométrique**.

Il doit être retiré dans un délai de **3 mois** suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, le passeport est détruit.

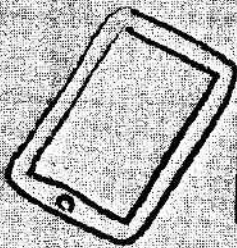
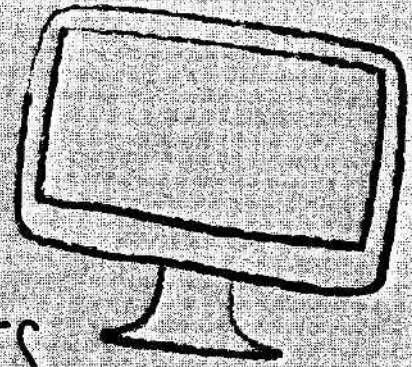
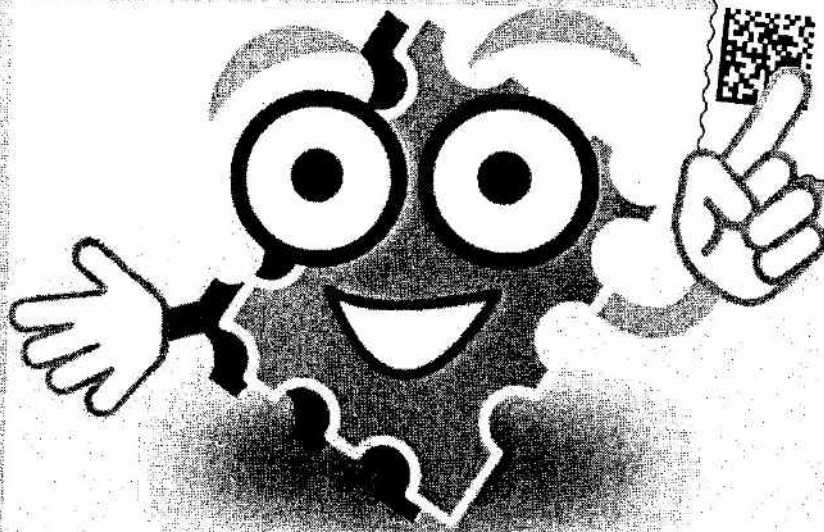
Vous devez le retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier et le signer sur place.

➤ **Durée de validité**

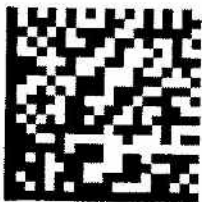
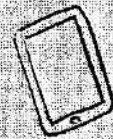
Votre passeport est valable pendant 10 ans.

Il vous permet de voyager mais aussi de prouver votre identité.

POUR VOS PASSEPORTS, OPTEZ POUR LE TIMBRE ÉLECTRONIQUE

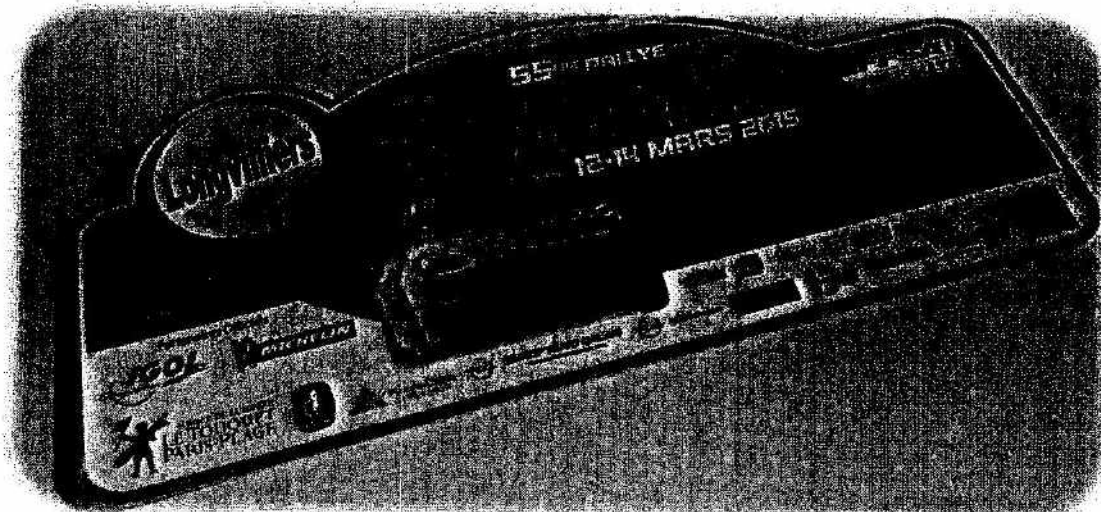


EN QUELQUES CLICS,
RECEVEZ VOTRE TIMBRE
PAR COURRIEL OU PAR SMS



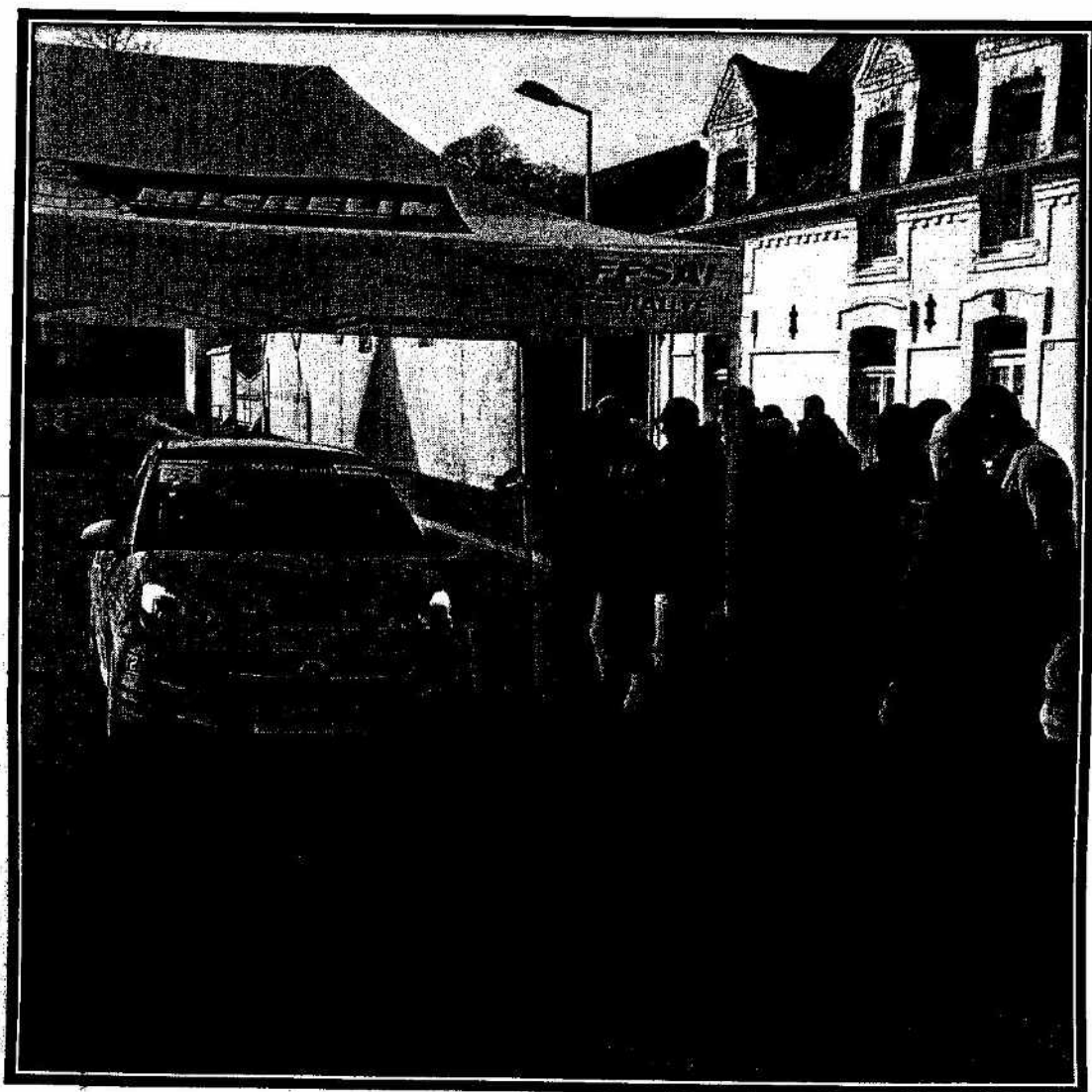
TIMBRES.IMPOTS.GOUV.FR





Epreuve spéciale du 12 Mars 2015

Sur la place du 8 Mai



La Chasse aux oeufs



Le 6 Avril 2015



Organisée par le comité des fêtes



**COMITE DES FÊTES DE
LONGVILLIERS**

La présidente : Mme DANGON

☎ 06.34.77.05.26

✉ cdfl@laposte.net





Point d'Accès au Droit



Le Point d'Accès au Droit (PAD) est un lieu ouvert à **TOUS, GRATUIT, et CONFIDENTIEL** où chaque personne ayant à faire face à des difficultés juridiques et/ou administratives pourra être Écoutée, Orientée et Informée sur ses droits et ses devoirs.

Vous pourrez aussi y trouver une aide à la compréhension des documents administratifs ou juridiques et une aide à l'accomplissement de démarches simples.

Des permanences de professionnels du Droit et des associations partenaires se tiendront toute la semaine **gratuitement et sur rendez-vous:**

-CIDFF: Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles

Permanence juridique: 2^{ème} et 4^{ème} lundi de 13h30 à 16h30

Permanence Psychologique: 2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} mercredis de 8h30 à 12h30

-UDAF Médiation Familiale: Union Départementale des Associations Familiales

Permanence: 4^{ème} vendredi du mois le matin de 9h30 à 12h30

-CLCV: Consommation, Logement et Cadre de Vie

Permanence: le 3^{ème} mardi du mois au matin

-ASEJ: Association Socio-Educative et Judiciaire

Permanence: le lundi matin tous les 15 jours

-AVIJ 62: Association d'Aide aux Victimes et d'Informations Judiciaires

Permanence: 3^{ème} mercredi du mois le matin dans les locaux de la gendarmerie d'Étaples

-Conciliateur de justice

Permanence: tous les jeudis matin de 9h à 12h et le 2^{ème} lundi du mois après-midi

-Avocat

Permanence: le 1^{er} et 4^{ème} lundi de 14h à 17h

-Notaire

Permanence: le 3^{ème} jeudi du mois de 14h à 16h30

-Juriste pour les Droits des jeunes de 15 à 21 ans

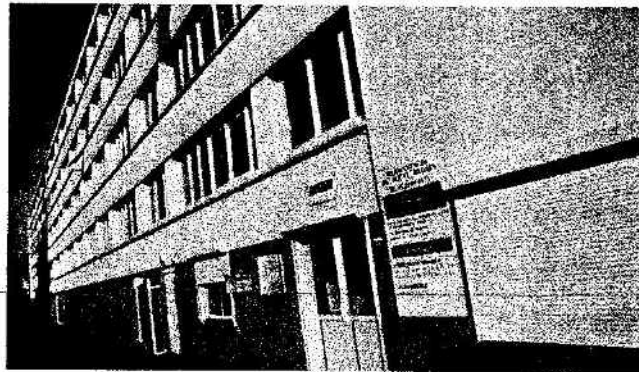
Point d'Accès au Droit d'Etapes-sur-mer

Local Regain
Résidence Bretagne
Rue Neuve
62630 ETAPLES-SUR-MER
Téléphone: 03.21.89.67.30

Horaires d'ouverture:

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- le vendredi de 9h à 12h

Emilie PRUVOST
pad@etaples-sur-mer.net





SPA Canche-Authie

Refuge de Saint-Aubin
CD 143 - 62170 Saint-Aubin

Tel 03 21 09 10 44

Avril 2015

Voici les beaux jours !



L'hiver s'en est allé sur la pointe des pieds ; peu à peu les beaux jours montrent le bout du nez... il est temps de jeter un regard sur cet hiver 2015 : nos chats, bien au chaud dans leur chatterie, se sont douillettement lovés dans les coussins et les couvertures généreusement offertes par les amis des animaux ou tricotées par nos fidèles tricoteuses de Berck, du Touquet et d'ailleurs. Nos chiens ont bien supporté les journées froides. Leur look a un peu pâti lors des sorties dans la boue et les flaques, mais la paille qui les attend dans leur couchette les nettoie et les sèche et, le lendemain, ils repartent gaillardement faire leur sortie quotidienne. Aucune épidémie n'a été enregistrée cet hiver. Nos effectifs

sont restés à peu près stables, autour de 75 à 80 chiens, 80 à 90 chats. Il y a eu le va-et-vient quotidien d'animaux trouvés, abandonnés, récupérés par leurs propriétaires, adoptés... avec un pic, bien sûr, lors des vacances de Noël et de février ! Seulement, voilà... les beaux jours arrivent, et ce que nous redoutons a déjà commencé ! Il ne s'agit pas des abandons qui, eux, se pratiquent non-stop, tout au long de l'année, mais il s'agit de l'arrivée des chatons ! Pauvres petits chatons qui cette année encore, seront les victimes de l'inconséquence des gens ! On nourrit des chats... qui se reproduisent... et on apporte les bébés à la SPA, sans leur maman la plupart du temps, ce qui signifie la mort, presque à coup sûr, pour ces innocents incapables de survivre en collectivité. Tant que les chats errants ne seront pas stérilisés, le cercle infernal se reformera. Heureusement, dans la région, quelques associations ont vu le jour : leur but étant la stérilisation des chats errants. Il n'y en a malheureusement pas assez ! Les beaux jours, tant attendus par tous, ne sont pas si beaux que ça dans les refuges. Alors... retroussons nos manches et... courage !

Colette Verstraete

Vos dons de

couvertures, litière pour chats, croquettes, boîtes, pâtes pré-cuites, vache-qui-rit (pour administrer les médicaments), riz soufflé et tout ce que votre cœur vous dictera,

sont toujours les bienvenus.

MERCI !

Suivez toute notre actualité sur

<https://www.facebook.com/groups/1521951748028597/>

2014, en chiffres, à la SPA Canche-Authie

Quelquefois, les chiffres sont plus parlants que tous les discours. Voici donc, en chiffres, un aperçu de l'année 2014 à la SPA Canche-Authie :

439 : c'est le nombre de chiens entrés en fourrière.

57 : c'est le nombre de chiens abandonnés directement par leurs propriétaires.

225 : c'est le nombre de chiens restitués à leurs propriétaires.

231 : c'est le nombre de chiens adoptés.

572 : c'est le nombre de chats entrés en fourrière.

20 : c'est le nombre de chats abandonnés directement par leurs propriétaires.

27 : c'est le nombre de chats restitués à leurs propriétaires.

172 : c'est le nombre de chats adoptés.

34 : c'est le nombre de chats remis sur le terrain après stérilisation.

1,5 TONNE : c'est la quantité nécessaire de croquettes pour nourrir les chiens pendant un mois.

500 KILOS : c'est la quantité nécessaire de croquettes pour nourrir les chats pendant 1 mois.

61000 EUROS : c'est le prix des frais vétérinaires (après remise) pour soigner, vacciner, tester, pucer et stériliser nos animaux en 2014.

250 : c'est le nombre de communes qui ont signé, avec la SPA Canche-Authie, une convention de fourrière pour la prise en charge des animaux errants sur leur territoire.

0,60 EUROS par an et par habitant, c'est ce que payent les communes (via les Communautés de communes) pour service rendu par notre fourrière.

433 : c'est le nombre d'adhérents au 31 décembre 2014.

20 EUROS : c'est le montant de la cotisation annuelle.

62 : c'est le nombre de parrains-marraines au 31 décembre 2014.

58 CHIENS ET 18 CHATS : c'est le nombre d'animaux parrainés.

10 EUROS PAR MOIS : c'est la participation minimale demandée aux parrains-marraines.

10 + 1/8 : c'est le nombre d'employés, se décomposant ainsi : 4 CDI + 6 contrats aidés par l'état + 1 comptable en 4h par semaine.

194651 EUROS, c'est le montant des salaires et charges du personnel.

370 EUROS : c'est le montant du prélèvement mensuel EDF pour éclairer le site, chauffer les chats et le bureau d'accueil.

245 EUROS : c'est le prix mensuel du gaz pour chauffer les chiens et les locaux de service.

UNE CINQUANTAINE : c'est le nombre de bénévoles qui se dévouent pour nos pensionnaires :



EMERAUDE-LA-JOUEUSE

fait sa ballade quotidienne
(5 ans 1/2, à adopter)



ENTREPRISE DE PEINTURE
COULEURS D'OPALE
 intérieur - extérieur



Besoin d'une rénovation
 aux finitions **exemplaires** ?

RAVALEMENT DE FAÇADE

DÉCO

POSE DE CORNICHES
 REVÊTEMENT
 SOLS ET MURS
 DÉMOUSSAGE TOITURE
 NETTOYAGE CRÉPI

Devis
 Gratuit

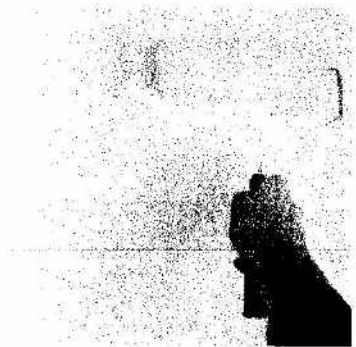


Entreprise de peinture sur la Côte d'Opale
 L'entreprise Couleurs d'Opale est reconnue et réputée dans
 la région pour son savoir-faire et son professionnalisme.

Coaching en déco

Vous cherchez à réduire votre facture ? la solution :
 Couleurs d'Opale. Coaching en déco, stucco, tadelakt,
 peinture essuyée, peinture pailletée, peinture métallisée.

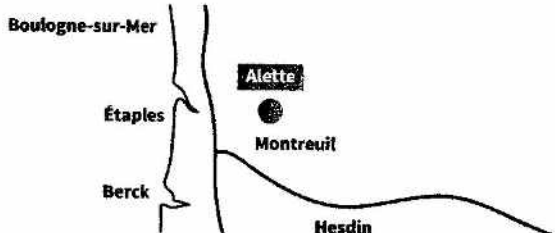
Aimer son intérieur c'est aimer le faire soit même !



Crédit photos : © Rido - Fotolia.com

Nous contacter

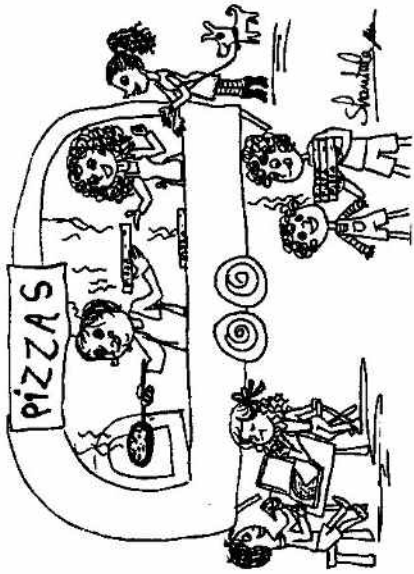
17 Route d'Hucqueliers - 62650 Alette
 06 38 39 66 19
 fournierrudy@orange.fr



Retrouvez les réalisations de Couleurs d'Opale sur Facebook !

TOUS LES SAMEDIS SOIR

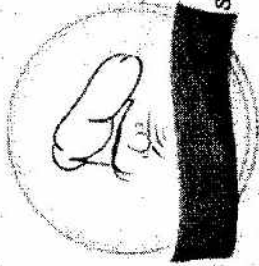
SUR LA PLACE DU 8 MAI



ROMANE PIZZA

06.15.62.66.41
06.09.68.91.02

- LUNDI
PLACE DE MAIRIE (LESPINOY)
- MARDI
RUE DE CENTRE (VIEIL MOUTIERS)
- MERCREDI
PLACE DE LA MAIRIE (BEAUMERIE ST MARTIN)
- JEUDI
PLACE DE LA MAIRIE (SEMPY)
- VENDREDI
CAMPING POMME DE PIN (CUCQ)
- SAMEDI
PLACE DE LA MAIRIE (LONGVILLIER)
- DIMANCHE
PARKING SIMPLY (LONGFOSEE)



MARGARITA 8.00
sauce tomate , fromage

REINE 9.00
sauce tomate fromage jambon œuf olive

CALZONE 9.50
sauce tomate fromage poulet œuf

ORIENTAL 9.90
sauce tomate fromage champignon merguez poivron olive

TROIS FROMAGE 9.00
SAUCE TOMATE EMMENTAL, MOZZARELLE, CHEVRES OLIVE

TARTIFLETTE 9.90
CRÈME FRAÎCHE FROMAGE POMME DE TERRE REBLOCHON LARDON OIGNON OLIVE

LA ROMANE 9.90
SAUCE TOMATE 2 FROMAGE ESCALOPE DE DINDE ŒUF OLIVE

WELSH 9.50
CRÈME FRAÎCHE JAMBON CHEDDAR ŒUF OLIVE

SAVOYARDE 9.90
CRÈME FRAÎCHE POMME DE TERRE RACLETTE LARDON OIGNON OLIVE

CHEF 9.90
SAUCE TOMATE JAMBON FROMAGE CHAMPIGNON CHORIZO MERGUEZ OLIVE

TEXANE 9.90
SAUCE TOMATE FROMAGE CHAMPIGNON VIANDE HACHÉE ÉPICÉE POULET POIVRON ÉPICÉE OLIVE

PIZZA A SON GOUT 9.90
SAUCE TOMATE FROMAGE 5 GARNITURE AU CHOIX (2 VIANDE 3 LÉGUME)

PIZZA DES ÎLE 9.50
CRÈME FRAÎCHE FROMAGE POULET ANANAS OLIVE

LA CHTI MI 9.90
CRÈME FRAÎCHE POMMES ET TERRE JAMBON MORAILLE OIGNON OLIVE

LE GRECQUE 9.90
SAUCE TOMATE FROMAGE VIANDE KEBAB TOMATE FRAÎCHE OIGNON SAUCE BLANCHE OLIVE

LA VÉGÉTARIENNE 9.00
SAUCE TOMATE 23 FROMAGE CHAMPIGNON ARTICHAUTS

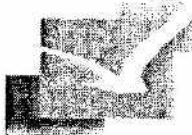
SAUMON 9.90
CRÈME FRAÎCHE 2 FROMAGE SAUCE

MENU ENFANT 6.00

SAUCE TOMATE FROMAGE JAMBON BOISSON 15 CL DESSERT SURPRISE



Romana pizza (facebook)
romapizza@yahoo.fr



Communauté de Communes
Mer & Terres d'Opale

NOUVEAU SERVICES DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR RENDEZ-VOUS

A compter du 1^{er} Janvier 2015, un service d'enlèvement à domicile des encombrants est mis en place, sur simple rendez vous téléphonique.

En conséquence, la collecte trimestrielle est supprimée.

N°VERT 0800 009 935

(Appel gratuit depuis un poste fixe)

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Un rendez-vous vous sera proposé pour l'enlèvement à votre domicile

Les encombrants présentés ne doivent pas dépasser un volume total de 2 à 3 m³.

Privilégiez l'apport direct en déchèterie lorsque vous le pouvez.



A l'occasion de la Fête des voisins, le Comité des Fêtes vous propose de se retrouver dans la Cour de l'École

le Vendredi 29 Mai 2015 à partir de 19h

Un Kir vous sera offert en apéritif !

Il sera mis à votre disposition des tables et des bancs
Ainsi qu'un barbecue prêt à l'emploi pour vos grillades...



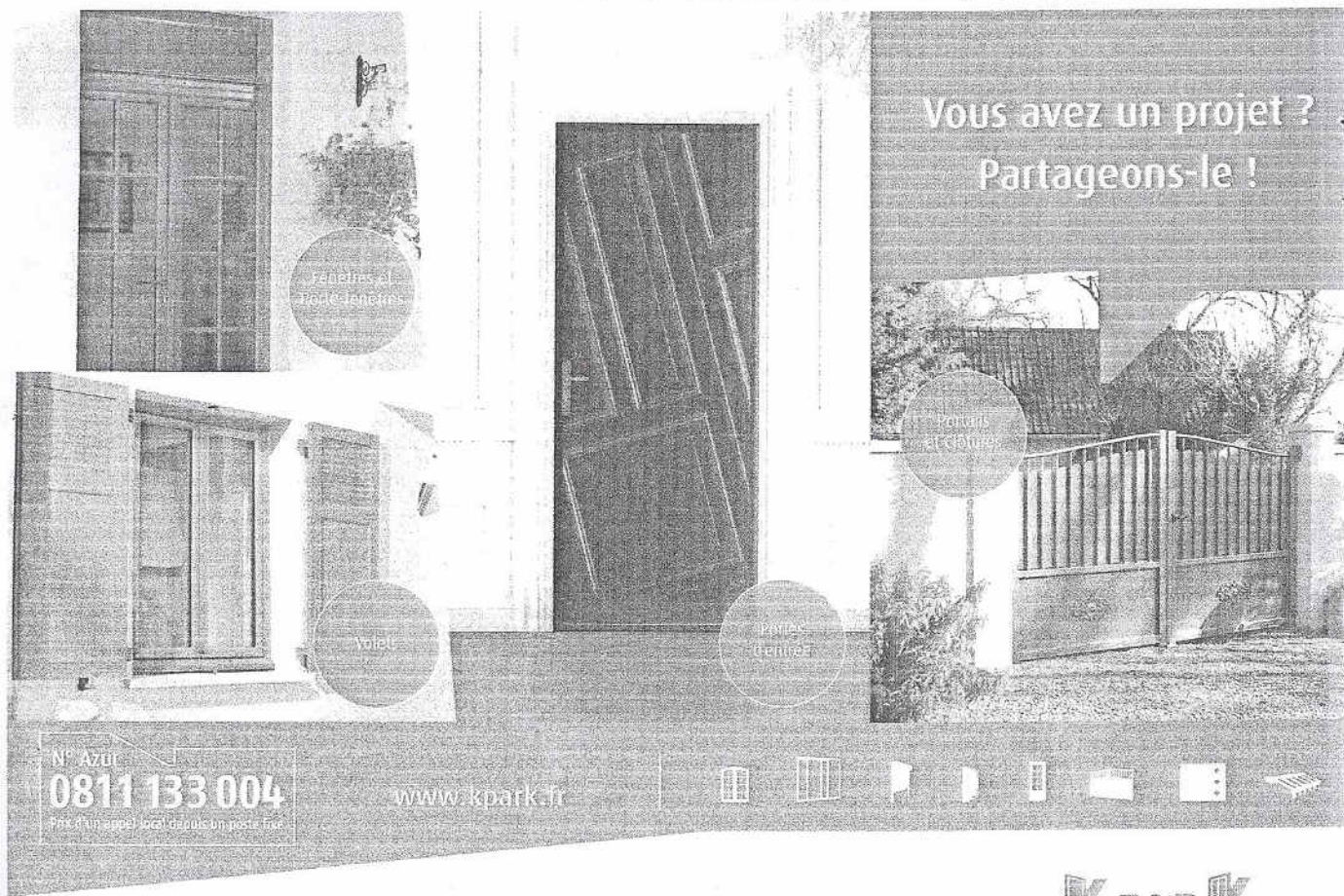
Le but étant que chacun rapporte quelque chose à partager avec ses voisins (salade, grillades, gâteau...) et passer un bon moment de convivialité tous ensemble.



Une buvette sera ouverte
pour l'achat de vos boissons!!!

K PAR K

Une vision partagée de votre projet



Vous avez un projet ?
Partageons-le !



Une vision partagée de votre projet

06.32.78.87.03

ALEXANDRA

Pose Portes et Fenêtres

VeriSelect



CERTIFICATION DE SERVICES

Bureau Veritas Certification / 92046 Paris-in-Défense Cedex
Disponible sur demande

RGE



QUALIBAT

ÉCOLE N°1
INTERVALLE ENR